



Monsieur et Madame Bernard JOUFFREY
3 Ter rue des Lilas
92160 ANTONY

Montpellier, le 17 septembre 2025

Dossier suivi par
Margaux BENAVENTE
dcn-30107@notaires.fr

VENTE MMme Céline FORT / M. Bernard JOUFFREY
1001239 /GNI /MBE

Madame, Monsieur,

Je vous confirme le rendez-vous pour la signature de la vente en référence au 30 septembre 2025 à 14H en l'office notarial.

Le décompte financier de votre acquisition se décompose comme suit :

Prix de vente:		507 000,00 €
Frais à ajouter :		
- Frais d'achat (sauf à parfaire ou à diminuer)	37 800,00 €	
- Frais de prêt(s) (sauf à parfaire ou à diminuer)	€	
- Agence	20 280,00 €	
- Prorata	676,26 €	
- Reserve	5 332,50 €	
- Avances	47,40 €	
- Fonds de travaux	236,57 €	
Ensemble	64 372,73 €	64 372,73 €
Total des dépenses		571 372,73 €
Sommes à déduire :		
- Acompte	25 000,00 €	
- Provision sur frais versée à ce jour	€	
- Montant du prêt à recevoir à la signature	€	
-	€	
-	€	
-	€	
Ensemble	25 000,00 €	- 25 000,00 €
Versement à la signature		546 372,73 €

Je vous remercie de faire établir par votre banque un virement d'un montant de 546 372,73 euros à porter au crédit de mon compte au minimum quarante-huit heures avant la date de signature (trois jours s'il y a un week-end).

J'attire votre attention sur le fait que l'envoi d'un virement, lorsqu'il ne résulte pas d'un prêt bancaire, doit être accompagné d'une attestation de provenance de fonds établie par la banque émettrice du virement.

Je vous invite à vous rapprocher rapidement de votre établissement bancaire car il lui est nécessaire d'avoir un certain délai pour procéder à ce mode de paiement.

Le mode de règlement par virement nous est imposé par l'article 10 de la loi numéro 2011-331 du 28 mars 2011, à l'exclusion de tout autre mode de paiement.

Pour le rendez-vous de signature, il faudra vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité, dont je conserverai copie, ainsi que d'un relevé d'identité bancaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Maître Gaëlle NICOLAS